

## IMPLANTATIONS

### /proche **Paris...**

PLANETE CSCA RH > 01 47 76 58 45 - 06 75 56 16 80  
172-174 rue de la République - 92800 Puteaux  
Michel ACCARY - Directeur du développement  
maccary@planetecscarh.com

### /et en **régions**

- Bordeaux > 202 rue d'Ornano - 33000 BORDEAUX
- Lyon > 50 avenue Tony Garnier - 69007 LYON
- Marseille > 29 boulevard Vincent Delpuech - 13006 MARSEILLE
- Strasbourg > 30 avenue de l'Europe - 67300 SCHILTIGHEIM



Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :  
PLANETE CSCA RH met en place des aménagements techniques ainsi qu'un  
accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.



VAE / VAP  
BILAN DE COMPETENCES  
BRANCHE COURTAGE

# FAIRE RECONNAÎTRE LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE DE VOS COLLABORATEURS PAR UN DIPLÔME

Aidez vos collaborateurs à donner une nouvelle envergure à leurs carrières

Une offre de formations diplômantes unique et complète qui couvre toute la filière et tous les niveaux pour les besoins de formation des courtiers.

Tous nos diplômes sont accessibles en VAE ou VAP pour toute personne ayant une expérience professionnelle d'au moins 1 an en rapport avec le diplôme souhaité.

## Qu'est-ce que la Validation des Acquis de l'Expérience - VAE ?

La VAE permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme ou titre professionnel, au même titre que la formation initiale ou continue. Ce dispositif est accessible à toute personne justifiant d'au moins 1 an d'expérience en rapport avec la certification visée et désireuse de faire valoir son expérience.

Réalisable en individuel ou en collectif, le dispositif s'appuie sur la reconnaissance du parcours professionnel et extra-professionnel du candidat.

En collectif, la synergie, la solidarité et le partage d'expérience permettent à un groupe de salariés d'une même entreprise de multiplier ses chances de succès.

Avec notre offre VAE, nous proposons à vos collaborateurs un accompagnement personnalisé et complet allant de l'identification du diplôme approprié, à la présentation au jury.

L'obtention d'un diplôme en cours de carrière professionnelle est un levier pour renforcer la motivation de vos collaborateurs, développer leurs compétences et mieux gérer leurs évolutions de carrière.

## Qu'est-ce que la Validation des Acquis professionnels - VAP ?

La VAP permet aux salariés, demandeurs d'emploi, bénévoles, travailleurs indépendant (ayant exercé une activité salariée ou non) d'aborder plus facilement une formation de l'enseignement supérieur. L'objectif est d'intégrer une formation diplômante en l'absence des diplômes préalablement requis pour y accéder.

À la différence de la VAE, la VAP privilégie la poursuite d'études pour une période plus courte que dans le système classique.

### CHIFFRES CLÉS VAE

**92%**  
de VAE totale validées

83 dossiers présentés en jury par an  
+ de 500 diplômes ou certifications ont été délivrés depuis la création du pôle VAE de l'IFPASS

## NOS CERTIFICATIONS ÉLIGIBLES À LA VAE

- / BTS Assurance
- / Conseiller en assurances
- / Licence professionnelle Chargée de clientèle assurances
- / Titre Souscripteur en réassurance
- / Titre de Conseiller en gestion de patrimoine et assurances
- / Manager Digital métiers de l'assurance
- / CQP Chargé de clientèle
- / CQP Gestionnaire assurance de personne
- / CQP Gestionnaire IARD

# OFFREZ UN BILAN DE COMPÉTENCES À VOS COLLABORATEURS

Donner un nouvel élan à sa carrière

Le bilan de compétences est un véritable outil de pilotage professionnel. Il offre aux salariés la possibilité de gagner en motivation et en efficacité. Il peut être réalisé en cours de carrière ou à l'occasion du départ d'un cabinet.

## Qu'est-ce que le bilan de compétences ?

Il permet à chacun d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et motivations afin de définir et valider un projet d'évolution professionnelle.

Un expert vous accompagne durant toute la prestation, lors d'entretiens individuels.

## Déroulement :

Le bilan se déroule sur une durée de 2 à 4 mois en général, comportant 9 entretiens en face à face (dont le rythme est défini en fonction de vos contraintes et disponibilités). Les entretiens ont pour but d'analyser et consolider le travail préparatoire réalisé en amont. Chaque entretien aborde un thème particulier : poste actuel, parcours, connaissance de soi, élaboration de projet(s) et validation, définition du plan d'action à mettre en œuvre. Un support méthodologique vous est remis au démarrage, vous permettant de préparer chaque entretien. Ce support est constitué de différents outils (tests, questionnaires, auto-évaluation...) afin de guider la réflexion.

	VAE / VAP	BILAN DE COMPÉTENCES
OBJECTIFS POUR LE SALARIÉ	<ul style="list-style-type: none"> <li>/ valider par une certification les compétences, connaissances et aptitudes acquises en situation professionnelle, bénévole ou associative</li> <li>/ Faire évoluer sa situation professionnelle</li> <li>/ Valoriser son parcours professionnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>/ Repérer et évaluer ses acquis, se situer par rapport à un environnement professionnel réel</li> <li>/ Élaborer une stratégie professionnelle et s'inscrire dans une perspective d'évolution</li> <li>/ Construire et valider un projet de formation, de reconversion et de développement de ses compétences</li> <li>/ Soutenir une démarche de mobilité interne ou externe</li> <li>/ Rester en veille, réactif face au changement et acteur de son devenir professionnel</li> <li>/ Faire évoluer sa situation professionnelle</li> <li>/ Valoriser son parcours professionnel</li> </ul>
OBJECTIFS POUR L'ENTREPRISE	<ul style="list-style-type: none"> <li>/ Créer des opportunités d'évolution de carrière</li> <li>/ Valoriser les compétences de ses salariés et favoriser la mobilité interne</li> <li>/ Accroître la motivation des salariés</li> <li>/ Améliorer l'image et développer la culture d'entreprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>/ Valoriser ses ressources humaines en optimisant la gestion des emplois et des carrières</li> <li>/ Anticiper et réussir le changement, en préparant l'adaptation des salariés aux évolutions technologiques et organisationnelles, en maintenant et en développant leur niveau d'employabilité</li> <li>/ Justifier et rentabiliser un investissement formation</li> <li>/ Accompagner le reclassement d'un collaborateur en situation de départ du cabinet</li> </ul>